



PROCÈS-VERBAL
de la séance extraordinaire du conseil municipal
du 19 décembre 2017

À l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue au centre communautaire de Maddington Falls le 19 décembre 2017 à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Ghislain Brûlé, maire

Messieurs les conseillers Fabien Pelletier et Éric Girard

Mesdames les conseillères Eve-Lyne Marcotte, Denise Houle et Diane Mercier

Était absent : Monsieur Gaétan Légaré

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Ghislain Brûlé.
Assiste également Madame Lucie Massé, directrice générale.

165-12-17 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC MENTION FERMÉ**

Il est proposé par Madame Denise Houle, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

166-12-17 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 a été transmise au maire et aux membres du conseil par une correspondance électronique;

Il est proposé par Monsieur Fabien Pelletier, et résolu unanimement d'adopter tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

167-12-17 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT no 128 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Monsieur Fabien Pelletier, que sera adopté à une séance ultérieure un projet d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux

168-12-17 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT no 128 RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du projet de règlement 128 a été donné à la séance extraordinaire du 19 décembre 2017 par Monsieur Fabien Pelletier;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Diane Mercier et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement no 128 relatif au traitement des élus municipaux.

169-12-17 **AUGMENTATION DE SALAIRE DE MADAME JULIE PROVENCHER SECRÉTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Éric Girard et résolu unanimement d'accorder une augmentation de salaire de 1\$ de l'heure à Madame Julie Provencher effective au 1er janvier 2018.

170-12-17

BUDGET MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter le budget de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2018;

Il est proposé par Madame Denise Houle, et résolu unanimement d'adopter le budget de la MRC d'Arthabaska tel que soumis, c'est-à-dire

- | | | |
|----|----------------------------------|-------------|
| a. | Quote-part globale | 5 564 478\$ |
| b. | Quote-part pour Maddington Falls | 33 596\$ |

La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

171-12-17

ADOPTION DU BUDGET DE LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter le budget de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc pour l'exercice 2018;

Il est proposé par Madame Denise Houle, et résolu unanimement d'adopter le budget de la Corporation de transport adapté Grand Tronc tel que soumis, c'est-à-dire :

- | | | |
|----|-------------------------------------|-----------|
| a. | Revenus prévus de | 131 074\$ |
| b. | Dépenses prévues de | 116 970\$ |
| c. | Quote-part globale de | 29 114\$ |
| d. | Quote-part pour Maddington Falls de | 1 263\$ |

La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DES CHUTES

172-12-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter le budget de la Régie des chutes pour l'année 2018;

Il est proposé par Madame Diane Mercier, et résolu unanimement d'adopter le budget de la Régie des chutes tel que soumis, c'est-à-dire

- | | | |
|----|----------------------------------|-----------|
| a. | Revenus prévus | 320 925\$ |
| b. | Dépenses prévues | 320 925\$ |
| c. | Quote-part globale | 271 575\$ |
| d. | Quote-part pour Maddington Falls | 42 907\$ |

La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

173-12-17

ADOPTION DU BUDGET BIBLIOTHÈQUE DE DAVELUYVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter le budget de la bibliothèque de Daveluyville pour l'année 2018;

Il est proposé par Madame Eve-Lyne Marcotte, et résolu unanimement d'adopter le budget de la bibliothèque de Daveluyville tel que soumis, c'est-à-dire

- | | | |
|----|----------------------------------|----------|
| a. | Quote-part globale | 27 454\$ |
| b. | Quote-part pour Maddington Falls | 4 548\$ |

La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

174-12-17

FORMATION DE L'ADMQ SUR LA LOI 122

CONSIDÉRANT QU'une formation est donnée par l'ADMQ sur la loi 122;

Il est proposé par Monsieur Fabien Pelletier et résolu unanimement que Madame Lucie Massé assiste à la formation sur la loi 122.

175-12-17

ABONNEMENT ADMQ

Il est proposé par Madame Diane Mercier, et résolu unanimement que la municipalité adhère à l'ADMQ pour 2018. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

176-12-17

RENOUÈLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE AVEC MAITRE RINO SOUCY DE LA FIRME DUFRESNE HÈBERT COMEAU AVOCATS

CONSIDÈRANT l'offre de service pour l'année 2018;

CONSIDÈRANT QUE le taux horaire est de 140\$ l'heure;

CONSIDÈRANT QUE le forfait de consultations téléphoniques est de 400\$ par année;

CONSIDÈRANT QUE le service de vérification des procès-verbaux est de 250\$ par année;

Il est proposé par Madame Eve-Lyne Marcotte et résolu unanimement de renouveler l'offre de service avec maître Rino Soucy de la firme Dufresne Hébert Comeau avocats. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

177-12-17

RENOUÈLEMENT DE LA LICENCE SOCAN

Il est proposé par Monsieur Éric Girard et résolu unanimement de renouveler la licence SOCAN pour l'année 2018. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

178-12-17

RENOUÈLEMENT INFOTECH 2018

Il est proposé par Madame Diane Mercier et résolu unanimement de renouveler l'entente de service avec Infotech pour 2018 et d'installer le programme sur les 2 ordinateurs de la municipalité. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

179-12-17

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU LOISIR ET À LA CULTURE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE

CONSIDÈRANT la proposition par la Ville de Victoriaville le 30 novembre 2017, pour donner l'accès aux infrastructures du service des loisirs de la Ville de Victoriaville à la population de Maddington Falls pour une période de cinq (5) ans, soit de 2018 à 2022 inclusivement;

Il est proposé par Monsieur Éric Girard et résolu unanimement ce qui suit : Adhérer à l'entente de service de loisir et de la culture de la Ville de Victoriaville permettant aux citoyens de Maddington Falls d'avoir accès illimité aux infrastructures de la Ville de Victoriaville, sans payer de frais de non-résidents. Le coût de cette entente est de 3 488\$ pour l'année 2018 majorée de 2,5% au 1^{er} janvier de chaque année durant la durée de l'entente. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

180-12-17

ENTENTE RELATIVE À LA POLITIQUE D'ACCUEIL POUR LES CITOYENS NON RÉSIDENTS DES SERVICES RÉCRÉATIFS CULTURELS ET COMMUNAUTAIRES DE LA VILLE DE DAVELUYVILLE

CONSIDÈRANT l'entente proposée par la Ville de Daveluyville le 6 septembre 2017 relative à l'accueil pour les citoyens non-résidents par la Ville de Daveluyville donnant accès aux citoyens de Maddington Falls aux services récréatifs culturels et communautaires pour une période de (1) an effective de la date de la signature jusqu'au 31 décembre 2018;

Il est proposé par Madame Eve-Lyne Marcotte et résolu unanimement ce qui suit : Adhérer à l'entente concernant la politique d'accueil pour les citoyens non-résidents des services récréatifs, culturels et communautaires. Le coût de l'entente est 125\$ par inscription ou de 175\$ familial par activité de sport sur glace, 35\$ par inscription ou 50\$ familial par activité estivale extérieure et de 150\$ par enfant pour le camp de jour. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

181-12-17

INSTALLATION D'UNE DEUXIÈME LIGNE TÉLÉPHONIQUE

Il est proposé par Madame Eve-Lyne Marcotte et résolu unanimement de faire installer une deuxième ligne téléphonique.

182-12-17

ACHAT D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE AVEC LIGNES CASCADES

Il est proposé par Monsieur Fabien Pelletier et résolu unanimement de faire l'achat d'un système téléphone avec lignes cascades.

183-12-17

ACHAT D'UN DISQUE DUR EXTERNE

Il est proposé par Madame Diane Mercier et résolu unanimement de faire l'achat d'un disque dur externe pour les archives de la municipalité.

184-12-17

ACHAT D'UN LOGICIEL ACCÈS

Il est proposé par Madame Denise Houle et résolu unanimement de faire l'achat d'un logiciel accès.

185-12-17

AFFICHAGE DANS LE SENTIER

Il est proposé par Monsieur Fabien Pelletier et résolu unanimement de faire l'achat de panneau d'affichage pour le sentier pédestre.

DEMANDE D'APPUI DU FESTIFFALLS

Sujet reporté

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CUISINE BOIS-FRANCS

Non retenu

DEMANDE DE CONTRIBUTION AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Non retenu

186-12-17

DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA FORÊT NOURRICIÈRE

Il est proposé par Madame Denise Houle et résolu unanimement d'accorder un budget de 500\$ au comité de la forêt nourricière pour 2018. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE PARTAGE ALIMENTAIRE DAVELUYVILLE

Non retenu

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE

Non retenu

187-12-17

ENTENTE INTER MUNICIPALE D'INGÉNIERIE AVEC LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT l'entente proposée par le courriel le 11 décembre 2017;

Il est proposé par Monsieur Fabien Pelletier et résolu unanimement ce qui suit :

Adhérer à l'entente inter municipale d'ingénierie avec la MRC d'Arthabaska. Le coût de cette entente est de 6 835\$ par année pour une durée de 4 ans. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

PROJET POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'appel de projet lancé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) intitulé « Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50% des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de transmission d'une demande dans le cadre de ce programme a été fixée au 1^{er} février 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des municipalités de, St-Louis-de-Blandford et Maddington-Falls à développer leur territoire notamment par la présence de la rivière Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités qui forment la couronne nord de la MRC d'Arthabaska se sont entendues sur la réalisation d'un projet d'étude d'opportunité d'un développement récréotouristique avec comme pivot, la rivière Bécancour et sur la nomination de la municipalité de Maddington-Falls à titre de responsable du projet;

CONSIDÉRANT la volonté de Maddington Falls de participer à ce projet d'étude;

Il est proposé par Madame Eve-Lyne Marcotte et résolu unanimement ce qui suit :

QUE la municipalité de Maddington Falls procède, en collaboration avec la municipalité St-Louis-de-Blandford, au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

QUE la répartition des coûts soit assumée à part égale entre les 2 municipalités, soit la moitié chacune;

QUE le projet, avant subvention, soit d'un montant maximal de 24 000 \$, taxes incluses;

QUE la trésorière soit autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

Levée de l'assemblée sur proposition de Madame Diane Mercier à 20h35.

SIGNÉ : _____
Ghislain Brûlé, maire

SIGNÉ : _____
Lucie Massé, directrice générale et secrétaire- trésorière